

Gatineau, le 5 décembre 2019

L’honorable Anita Anand, C.P.

Cabinet du Ministre des Services publics et de l’Approvisionnement,

Place du Portage, Phase III, bureau 18A1

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Par courriel: ministre@tpsgc.gc.ca

Objet : Conservation du parc de la Gatineau et autres territoires sous la gestion de la Commission de la capitale-nationale.

Madame la Ministre,

La section Vallée de l’Outaouais de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP-VO) tient à vous féliciter de votre nomination à titre de Ministre des Services publics et de l’Approvisionnement du Canada et, par conséquent, Ministre responsable de la Commission de la capitale-nationale (CCN).

La SNAP-VO a comme mission la conservation de notre patrimoine naturel par l’établissement de parcs et autres aires protégées, la saine gestion des parcs existants et la protection et restauration des liens qui existent entre les milieux naturels. Fondé en 1969, en réponse à une série de menaces contre le parc de la Gatineau, la SNAP-VO est maintenant le principal organisme de conservation de la nature dans le bassin versant de la rivière des Outaouais – une région deux fois la superficie de la province du Nouveau-Brunswick. Au cœur de cette région, on retrouve la Région de la capitale-nationale – une région dynamique et en croissance constante. En effet, certaines projections suggèrent que la population de la région pourrait même doubler d’ici 2050. Cette croissance démographique exerce des pressions importantes sur les milieux naturels et ruraux de la région. Si ce développement se poursuit sans contrôle on risque de perdre des milieux naturels essentiels et les espèces végétales et fauniques qui en dépendent.

En particulier, nous aimerions attirer votre attention sur les enjeux suivants – enjeux que la SNAP-VO considère prioritaire pour la conservation de non seulement la biodiversité, mais aussi pour assurer qualité de vie des résidents de la région:

1. Le parc de la Gatineau : Le parc de la Gatineau est un « parc » de nom seulement, ce territoire de plus de 300 km² n’est pas un parc national ou provincial, mais tout simplement un assemblage de terrains sous la gestion de la CCN. Les limites du parc ne sont pas reconnues dans une loi du Parlement et la gestion du parc n’est pas assujettie à l’approbation parlementaire, comme l’est la gestion des parcs nationaux. Nous vous demandons donc de déposer un projet de loi pour formellement créer le parc de la Gatineau. Cette loi définira et entérinera ses limites, assurera que le Parlement, représentant tous les canadiens et les canadiennes soit saisi de toute question touchant la modification de la situation du parc. Ainsi la CCN ne devrait plus être autorisée à vendre ou céder des terrains du parc (comme elle l’a déjà fait à plusieurs reprises par le passé). En outre elle doit avoir les outils et les moyens financiers requis pour la mise en

valeur du parc (éducation, interprétation et conservation) en plus d’avoir les fonds et l’autorité de procéder à l’acquisition de terrains privés à l’intérieur des limites du parc. La première orientation de gestion du parc doit toujours être la conservation et la restauration de ses écosystèmes pour s’assurer que ce magnifique territoire de la Région de la capitale nationale continue en perpétuité pour le bienfait de tous les canadiens.

2. La Ceinture de verdure de la Capitale-nationale : Tout comme le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure est un élément distinctif de notre région et, tout comme le parc de la Gatineau, ce territoire de 200 km² est mal protégé. La Ceinture de verdure abrite des milieux naturels de grande importance comme la tourbière de Mer Bleue ou encore le complexe de milieux humides et forestiers du Marécage rocailleux. De plus, la Ceinture de verdure procure un lien important entre les milieux naturels en périphérie et la rivière des Outaouais et le parc de la Gatineau. Bref, la Ceinture de verdure est un milieu fort apprécié pour sa nature, ses paysages et les activités récréatives qu’on y pratique. Nous vous demandons donc d’inscrire les limites de la Ceinture de verdure dans la loi sur la Capitale-nationale, prévenir tout vente de terrains, prévenir la construction de nouveau bâtiments et de routes tout en étudiant la possibilité d’agrandir la Ceinture de verdure dans le but de protéger les connexions ou encore pour créer des zones tampon autour des milieux les plus sensibles.

La CCN joue un rôle prépondérant dans l’aménagement de notre région et les terrains qu’elle gère, au nom des canadiennes et des canadiens d’une océan à l’autre, ont des valeurs écologiques et patrimoniaux très élevés qui méritent une protection intégrale et permanente afin que les espèces qu’on y retrouve puissent continuer d’y vivre et que les générations futures puissent apprécier ces endroits comme on le fait présentement.

Nous apprécierons l’occasion de vous rencontrer afin d’en discuter davantage dans le but de vous appuyer dans votre rôle de Ministre responsable de la Commission de la capitale-nationale.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l’expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général,



John McDonnell,

CC :

-Steven MacKinnon, Secrétaire parlementaire à la ministre des Services publics et de l’Approvisionnement,

-William Amos, Député de Pontiac

-Greg Fergus, Député de Hull-Aylmer

-L’honorable Catherine McKenna, Députée de Ottawa-Centre

- Stéphanne Lauzon, Député d’Argenteuil-La Petite-Nation,
- L’honorable Mona Fortier, Députée d’Ottawa-Vanier,
- Marie-France Lalonde, Députée d’Orléans,
- David McGuinty, Député d’Ottawa-Sud,
- Karen McCrimmon, Députée de Kanata-Carleton,
- Anita Vandenberg, Députée d’Ottawa-Ouest-Nepean,
- Chandra Arya, Député de Nepean,
- Tobi Nussbaum, Premier dirigeant, Commission de la Capitale-nationale.